



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-118

Séance du 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	14
Présents	10
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	12
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

18/12/2023

Date d'affichage

18/12/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procuration :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis

Absent excusé :

Mme MAYER Arlette

Absent :

Mme DENUT Jacqueline

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

TARIFS DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX EX-ÉCOMUSÉE ANNÉE 2024

Vu la délibération n° 2022-104 du 20 décembre 2022 portant sur la mise à disposition des locaux de l'Ex-Ecomusée.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur les conditions et tarifs à appliquer pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire les tarifs 2023 à savoir :

Été (16/04 – 14/10) :

- ✓ 40 € la journée pour les résidents serrois
- ✓ 50 € la journée pour les personnes extérieures à la commune

Hiver (15/10 – 15/04)

- ✓ 60 € la journée pour les résidents serrois
- ✓ 70 € la journée pour les personnes extérieures à la commune

Il est précisé :

- Une convention devra être signée pour toute utilisation et l'utilisateur devra se conformer au règlement intérieur
- L'utilisateur aura à sa charge la mise en place et le repliement du matériel ainsi que le nettoyage des locaux utilisés, les tables, chaises et matériel mis à disposition
- La commune est prioritaire pour l'occupation de ces locaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

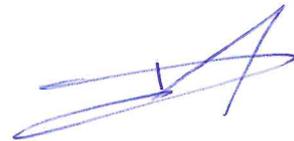
Le Maire,



Daniel ROUT



Le Secrétaire de séance,



Mireille DERYCKE